

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

**Adopté à la séance extraordinaire  
du 20 octobre 2020 du conseil municipal**

Selon l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité.

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) doit être adopté lors d'une séance extraordinaire devant être précédée d'un avis public au moins huit jours avant la séance, ce qui a été fait le 8 octobre 2020.

Selon l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, doit aussi être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un bulletin d'information diffusé sur le territoire de la municipalité.

Ainsi a-t-il été décidé de publier dans le journal *Les Versants* le document explicatif relatif au Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, ch. C-19).

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) vise les objectifs suivants :

- fournir un outil de planification des investissements compte tenu des priorités de développement et des ressources financières disponibles;
- permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- permettre d'élaborer un calendrier de réalisation des règlements d'emprunts tout en aidant à connaître les besoins de financement.

Le but premier d'un PTI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables. Il s'agit de projets qui pourraient ou non voir le jour, selon les contraintes rattachées à chacun d'eux. Ce sont donc des intentions et non un engagement ferme à les concrétiser à l'intérieur des délais envisagés.

Pour la période 2021 à 2023, les investissements anticipés totalisent 115,2 millions de dollars et ils sont répartis comme suit :

NATURE DES ACTIFS	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	TOTAL
Voirie	8 297 500 \$	6 497 500 \$	6 980 000 \$	21 775 000 \$
Eaux usées	1 215 000 \$	16 105 000 \$	958 000 \$	18 278 000 \$
Eau potable	1 972 500 \$	2 832 500 \$	1 812 000 \$	6 617 000 \$
Infrastructures autres	2 967 000 \$	9 381 000 \$	9 616 000 \$	21 964 000 \$
Bâtiments administratifs	300 000 \$	405 000 \$	225 000 \$	930 000 \$
Bâtiments loisirs	1 962 000 \$	3 930 000 \$	33 465 000 \$	39 357 000 \$
Terrains	- \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	3 000 000 \$
Véhicules	600 000 \$	550 000 \$	550 000 \$	1 700 000 \$
Technologie de l'information	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	1 200 000 \$
Machinerie, outillage et équipement	300 000 \$	45 000 \$	- \$	345 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>18 014 000 \$</b>	<b>41 646 000 \$</b>	<b>55 506 000 \$</b>	<b>115 166 000 \$</b>

Il est prévu que ces investissements seront financés de la façon suivante :

MODES DE FINANCEMENT	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	TOTAL
Emprunts à l'ensemble	14 244 000 \$	31 660 500 \$	27 709 750 \$	73 614 250 \$
Emprunts au secteur	300 000 \$	1 645 500 \$	191 250 \$	2 136 750 \$
Emprunts tiers (Gouv. du Québec)	462 000 \$	4 003 000 \$	19 120 000 \$	23 585 000 \$
Excédent accumulé affecté	1 695 000 \$	895 000 \$	7 995 000 \$	10 585 000 \$
Excédent accumulé non affecté	75 000 \$	- \$	- \$	75 000 \$
Promoteurs	- \$	- \$	150 000 \$	150 000 \$
Fonds de roulement	160 000 \$	105 000 \$	60 000 \$	325 000 \$
Soldes disponibles emprunts	- \$	1 580 000 \$	- \$	1 580 000 \$
Subventions fédérales	1 078 000 \$	1 757 000 \$	280 000 \$	3 115 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>18 014 000 \$</b>	<b>41 646 000 \$</b>	<b>55 506 000 \$</b>	<b>115 166 000 \$</b>

La liste complète des projets prévus au PTI 2021-2022-2023 est disponible au [stbruno.ca](http://stbruno.ca), menu « Ville », onglet « Finances ». Voici ci-dessous un aperçu des dix principaux d'entre eux et des périodes fixées pour les règlements d'emprunts :

1. Complexe aquatique et récréatif (2021-2022-2023)	28 225 000 \$
2. Égout collecteur au sud de la 116 (2021-2022)	13 000 000 \$
3. Programme de réfection d'aqueduc et de chaussée (PRAC) (2021-2022-2023)	10 500 000 \$
4. Travaux de réaménagement du pourtour du Lac du Village (2021-2023)	7 200 000 \$
5. Patinoire couverte et réfrigérée au parc Marie-Victorin (2022-2023)	6 438 000 \$
6. Réfection du Grand Boulevard Est (2022)	5 000 000 \$
7. Réfection de la chaussée aux intersections du boulevard Clairevue et de la rue Marie-Victorin (2023)	4 800 000 \$
8. Reconstruction des infrastructures de la rue du Bocage (2021)	3 800 000 \$
9. Reconstruction des infrastructures de la rue Beaumont Est (2021-2022)	3 700 000 \$
10. Réfection des 8 terrains de tennis du parc Bisailon (2022)	3 480 000 \$

Ces dix projets totalisent 86.1 millions de dollars, ce qui représente 75 % des investissements prévus au cours des trois années à venir.

# RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

## Loi sur les cités et villes

- **Article 105.2.2** Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en août, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.
- Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.
- Lors de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2020, il a été décidé par résolution du conseil de diffuser ce rapport dans le journal *Les Versants*.

Ce rapport financier a été audité par la firme externe Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (permis de comptabilité publique n° A108263).

**Opinion des auditeurs :** « À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

## Résultats consolidés

### REVENUS 77 841 616 \$

- En hausse de 418 230 \$ par rapport à 2018 (+0,5%)
- Croissance qui provient des éléments suivants :
  - Taxes (+2,2%) + 1 262 553 \$
  - Transferts (+29,5%) + 845 718 \$
  - Droits de mutation immobilière (+19,4%) + 807 964 \$
  - Produit de cession de propriétés destinées à la revente (-52,3%) - 2 701 716 \$
  - Autres revenus (+2,9%) + 203 711 \$

### CHARGES 69 226 872 \$

- En hausse de 871 751 \$ par rapport à 2018 (+1,3%)
- Croissance qui s'explique par les éléments suivants :
  - Administration générale (+2,8%) + 327 649 \$
  - Réseau routier (+9,2%) + 725 867 \$
  - Transport collectif (+4,8%) + 337 122 \$
  - Hygiène du milieu (+6,6%) + 638 284 \$
  - Coût des propriétés destinées à la revente vendus (-82,3%) - 1 868 234 \$
  - Autres charges (+2,4%) + 711 063 \$

### EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE : 8 614 744 \$

- Éléments non récurrents ou variables annuellement
  - Revenus nets de ventes de propriétés destinées à la revente - 833 482 \$
  - Droits de mutation immobilière + 807 964 \$
  - Autres revenus d'intérêts + 264 499 \$
- Éléments récurrents et prévisibles - 692 502 \$

## Bilan consolidé

### ACTIFS 194 981 773 \$

- En hausse de 9 664 162 \$ par rapport à 2018 (+5,2%)
- Croissance qui provient des éléments suivants :
  - Encaisse et trésorerie (+12,2%) + 3 747 879 \$
  - Débiteurs (+24,0%) + 1 843 019 \$
  - Immobilisations (+3,0%) + 4 342 851 \$
  - Propriétés destinées à la revente (-48,1%) - 402 730 \$
  - Autres actifs (+13,4%) + 133 143 \$

### PASSIFS 82 754 223 \$

- En hausse de 1 049 418 \$ par rapport à 2018 (+1,3%)
- Croissance qui s'explique par les éléments suivants :
  - Crédeurs et charges à payer (+5,7%) + 450 318 \$
  - Dette à long terme (+0,2%) + 153 198 \$
  - Autres passifs (+16,3%) + 445 902 \$

### EXCÉDENT ACCUMULÉ 112 227 550 \$

- En hausse de 8 614 744 \$ par rapport à 2018 (+8,3%)
- Composé des éléments suivants :
  - Immobilisations nettes et investissements en cours 90 121 596 \$
  - Excédent de fonctionnement non affecté 10 070 460 \$
  - Affectations et réserves 14 105 907 \$
  - Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (2 070 413) \$

## Endettement net total à long terme

- Dette à long terme consolidée 71 219 378 \$
- Moins : dette des organismes contrôlés (650 853) \$
- Plus : frais reportés liés à la dette à long terme consolidée 723 475 \$

### DETTE À LONG TERME DE LA VILLE 71 292 000 \$

- Plus : activités d'investissement à financer 765 602 \$
- Moins :
  - Excédent accumulé pour remboursement (3 792 250) \$
  - Ententes avec le Gouvernement du Québec (2 553 298) \$
  - Montants non utilisés d'emprunts contractés (8 877 038) \$

### ENDETTEMENT NET TOTAL À LONG TERME DE LA VILLE (-0,3% SUR 2018) 56 835 016 \$

- Plus :
  - Quote-part endettement net total des organismes contrôlés 556 903 \$
  - Quote-part endettement net total de la CMM 239 695 \$
  - Quote-part endettement net total de l'ARTM 3 400 318 \$
  - Quote-part endettement net total de l'agglomération 28 156 334 \$

### ENDETTEMENT NET TOTAL À LONG TERME CONSOLIDÉ (-3,2% SUR 2018) 89 188 266 \$

## Indicateurs financiers

- Taux global de taxation réel par 100 \$ d'évaluation :
  - 0,8554\$ en 2013 0,8298\$ en 2016 0,8173\$ en 2019
- Taux d'endettement net total :
  - Administration municipale :
    - 83,3% en 2013 86,8% en 2016 73,5% en 2019
  - Consolidés (incluant Régie eaux usées, CMM et agglomération)
    - 119,3% en 2013 123,3% en 2016 114,6% en 2019
- Poids de la masse salariale dans les charges locales :
  - 44,7% en 2013 46,8% en 2016 45,3% en 2019
- Poids des frais de financement dans les charges locales :
  - 7,1% en 2013 5,8% en 2016 5,2% en 2019

## Rémunération des élus\* (excluant les charges sociales)

PRÉNOM ET NOM	POSTE	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
Martin Murray	Maire	86 769 \$	16 766 \$	103 535 \$
Louise Dion	Conseillère district 1	23 798 \$	11 899 \$	35 697 \$
Vincent Fortier	Conseiller district 2	23 929 \$	11 965 \$	35 894 \$
Caroline Cossette	Conseillère district 3	26 089 \$	13 045 \$	39 134 \$
Martin Guevremont	Conseiller district 4	5 038 \$	2 519 \$	7 557 \$
Ludovic Grisé Farand	Conseiller district 4	12 728 \$	6 364 \$	19 092 \$
Isabelle Bérubé	Conseillère district 5	32 312 \$	15 866 \$	48 178 \$
Marilou Alarie	Conseillère district 6	31 237 \$	15 619 \$	46 856 \$
Jacques Bédard	Conseiller district 7	24 959 \$	12 480 \$	37 439 \$
Joël Boucher	Conseiller district 8	22 662 \$	11 331 \$	33 993 \$

\* Comprend la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : agglomération, régie, organisme public de transport).